

1^{ER} JUIN 2021

PROJET : DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE
DES ÉDIFICES PUBLICS

N° DU PROJET : 403-111-2021-02

PROPRIÉTAIRE : Municipalité de Saint-Lucien
5280, 7^e Rang, Saint-Lucien (Québec) J0C 1N0
Responsable : Simon Arsenault, responsable des travaux publics
Téléphone : 819-390-4679 Télécopieur : 819-397-2732
Courriel : voirie@saint-lucien.ca

AVIS D'APPEL D'OFFRES

La Municipalité de Saint-Lucien désire obtenir des soumissions sous enveloppe scellée pour retenir les services d'un entrepreneur en vue de travaux de déneigement et de déglçage des édifices publics;

Lieu d'exécution des travaux d'entretien : Municipalité de Saint-Lucien (Centre du Québec)

Documentation disponible :

À compter du 9 juin 2021, toute personne ou toute société pourra se procurer les documents d'appel d'offres, devis et autres documents pertinents au projet sur le système électronique SE@O (<https://www.seao.ca/index.aspx>)

Une visite des lieux, peut être demandée sur rendez-vous avec le responsable des travaux publics, pour chacun des soumissionnaires, **au plus tard le 12 juillet 2021.**

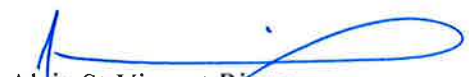
Garantie :

Toute soumission doit être accompagnée d'un cautionnement provenant d'une institution financière, d'une compagnie d'assurance ou d'un chèque certifié. Ce dernier doit représenter 10% de la soumission globale (3 ans) taxes incluses et être valide pour une période de soixante (60) jours ouvrables suivant la date et l'heure d'ouverture des soumissions. En cas de retrait de la part de l'entrepreneur après l'ouverture des soumissions et de refus d'accepter le contrat devant lui être alloué par résolution, la garantie de 10% devient la propriété de la Municipalité et ce sans aucun recours.

Réception et ouverture :

Les soumissions dans des enveloppes cachetées et adressées à la Municipalité de Saint-Lucien seront reçues au bureau municipal situé au 5280, 7^e rang à Saint-Lucien, jusqu'à 10h00 le 12 juillet 2021, pour être ouverte publiquement au sous-sol du bureau municipal le même jour à 10 h 00. Toute soumission reçue postérieurement sera automatiquement rejetée.

La Municipalité de Saint-Lucien ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.



Alain St-Vincent-Rioux,
Directeur général et secrétaire-trésorier